

adopté

SÉNAT

le 28 juin 1977.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

PROJET DE LOI

autorisant la ratification du Traité portant modification de certaines dispositions du Protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement, signé à Bruxelles le 10 juillet 1975.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (5^e législ.) : 2752, 2956 et in-8° 705.

Sénat : 410 et 427 (1976-1977).

Article unique.

Est autorisée la ratification du Traité portant modification de certaines dispositions du Protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement, signé à Bruxelles le 10 juillet 1975, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 28 juin 1977.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 410 (1976-1977), Sénat.